

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 21 novembre 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Karine Gauthier, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes,
Robert Montplaisir
Frédéric Berthiaume

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux
sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.315 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Mot d'introduction du maire

1.3 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière
séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la
municipalité.

1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance
ordinaire du 3 octobre 2013, au plus tard la veille de la présente
séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2013-11-21.316 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre
2013, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Nomination des Comités et commissions

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2013-11-21.317

D'APPROUVER les nominations sur les comités, commissions et organismes de la Ville de Deux-Montagnes, tel que proposé sur la liste datée du 21 novembre 2013 et qui est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2.2 Nomination d'un représentant auprès de Tricentris, Centre de Tri

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Deux-Montagnes de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Deux-Montagnes de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes ;

CONSIDÉRANT les élections du 3 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la ville de Deux-Montagnes au sein de Tricentris, centre de tri ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.318

QUE la ville de Deux-Montagnes désigne monsieur Denis Martin à titre de représentant de la ville et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri. Madame Manon Robitaille est nommée à titre de substitut.

ADOPTÉE

2.3 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Robert Montplaisir
et unanimement résolu

2013-11-21.319 DE NOMMER madame Karine Gauthier à titre de maire suppléant, et que cette dernière agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 21 novembre 2013 et ce jusqu'au 13 février 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

2.4 Date des ventes débarras pour l'année 2014

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2013-11-21.320 DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2014 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- - 17 et 18 mai 2014
- - 7 et 8 juin 2014
- - 5 et 6 juillet 2014
- - 30, 31 août et 1^{er} septembre 2014

ADOPTÉE

2.5 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2014, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

CONSIDÉRANT que le greffier donnera un avis public du contenu du calendrier ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Robert Montplaisir
et unanimement résolu

2013-11-21.321 D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014, à 19h30, aux dates suivantes :

- 16 janvier 2014
- 13 février 2014
- 13 mars 2014
- 10 avril 2014
- 8 mai 2014
- 12 juin 2014
- 10 juillet 2014

14 août 2014
11 septembre 2014
9 octobre 2014
13 novembre 2014
11 décembre 2014

ADOPTÉE

2.6 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 12 novembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.322

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Opération Nez Rouge	150,00 \$
SOS Jeunesse / Événement bénéfice	120,00 \$
Club Lions de Deux-Montagnes / Événement bénéfice	144,00 \$
Habitat pour l'humanité / Événement bénéfice	550,00 \$
Groupe Réso Synergie 2M / Événement bénéfice	440,00 \$
La Comédie humaine	500,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.7 Rapport du maire sur la situation financière

Monsieur le maire dépose le rapport sur la situation financière de la ville, tel que le requiert la loi. Ce rapport est accompagné de :

- ✓ La liste des contrats de plus de 25 000\$;
- ✓ La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$
- ✓ L'information relative à la rémunération des élus

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2013-11-21.323

DE PUBLIER le rapport du maire sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2.8 Approbation du budget 2014 du CITL

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2014 ;

CONSIDÉRANT que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, prévoit que les budgets du CITL doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Karine Gauthier
et unanimement résolu

2013-11-21.324

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2014, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE PAYER au CITL, le premier de chaque trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

ADOPTÉE

2.9 Consentement à la donation d'un terrain par l'Association des parents de St-Agapit à la Fabrique de Sainte-Marie-du Lac

CONSIDÉRANT le projet de cession d'un terrain (lot 1 606 790) par l'Association des parents de St-Agapit Inc. à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que ce terrain fait l'objet d'un bail emphytéotique en faveur de la ville ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.325

QUE la ville de Deux-Montagnes donne son consentement à la cession du lot n° 1 606 790 par l'Association des parents de St-Agapit en faveur de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-du-Lac.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Ne s'applique pas pour la présente séance

4. **Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h52.
3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h04.

5. **Règlements municipaux**

5.1 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 1454 –
Règlement établissant la tarification des services rendus**

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n° 1454 – Règlement établissant la tarification des services rendus.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier les tarifs concernant certaines activités culturelles, certaines activités sportives et récréatives ainsi que pour la location de plateaux récréatifs.

5.2 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage - n°
1369 concernant les dispositions sur les rives, le littoral et les zones
inondables**

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n° 1369 concernant les dispositions sur les rives, le littoral et les zones inondables.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de prévoir les cotes de crues pour les zones inondables ;
- de prévoir les constructions et ouvrages autorisés dans les zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans ;
- de prévoir les normes applicables aux zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans.

5.3 **Adoption – Premier projet de Règlement n°1509 – Règlement
modifiant le règlement de zonage n° 1369 concernant les rives, le
littoral et les zones inondables**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2013-11-21.326

D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 1509 intitulé
«Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) concernant
les rives, le littoral et les zones inondables.

QU'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu,
à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

5.4 Avis de motion – Programme de crédit de taxes

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement instituant un programme de crédit de taxes à la rénovation résidentielle et à la rénovation commerciale.

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2013

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2013 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	2 217 770,83 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	164 706,31 \$

6.2 État des revenus et dépenses

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la trésorière et directrice des Finances :

- État des activités financières au 30 septembre 2013
- État prévisionnel des activités financières.

6.3 Renouvellement du contrat d'entretien de logiciels d'applications municipales

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.327

DE RENOUVELLER le contrat de services d'entretien des logiciels et progiciels pour l'année 2014, avec GFI Solutions d'affaires, pour la somme de 54 407,39 \$, plus taxes. La directrice des Finances et trésorière est autorisée à signer le contrat de services.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 527 de chacun des services.

ADOPTÉE

6.4 Changement d'administrateur auprès du service AccèsD Affaires

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion nommé Marie-Josée Boissonneault, directrice des finances et trésorière comme administrateur principale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Robert Montplaisir
et unanimement résolu

- 2013-11-21.328** DE DÉSIGNER madame Julie Guindon, directrice des finances et trésorière, administrateur principal en remplacement de Marie-Josée Boissonneault, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.5 Émission – Carte de crédit

CONSIDÉRANT le changement de maire suite aux élections du 3 novembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

- 2013-11-21.329** D'AUTORISER la Caisse populaire Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes à délivrer une carte de crédit à l'intention du maire, monsieur Denis Martin, à même le compte général de la ville, pour une limite de crédit de 5 000 \$, en remplacement de la carte délivrée au nom de Marc Lauzon.

ADOPTÉE

6.6 Avance de fonds – Corporation du Manoir Grand-Moulin pour un règlement avec Revenu Québec

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

- 2013-11-21.330** DE PROCÉDER à une avance de fonds en faveur de la Corporation du Manoir Grand-Moulin, pour la somme totale de 67 403,72 \$ en guise de règlement hors cour avec Revenu Québec.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnels temporaires au Service des loisirs et services communautaires – Automne 2013 – section loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Philippe Lesage régisseur au Service des loisirs et Services communautaires, datée du 7 novembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.331 D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires aux loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721.03.141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Travaux publics

8.1 Location d'un tracteur à trottoir pour la saison hivernale 2013/2014

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a demandé des prix pour la location d'un tracteur à trottoir pour la saison hivernale 2013/2014 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 30 septembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2013-11-21.332 DE SIGNER avec JKL Équipement inc. un contrat pour la location à court terme d'un tracteur à trottoir pour la saison hivernale 2013/2014, pour un montant mensuel de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-398-00-515.

ADOPTÉE

8.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de diesel pour la saison 2013/2014 (Appel d'offres GT2013-023)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture de carburant diesel ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 7 novembre 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
et unanimement résolu

2013-11-21.333

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel n°1 pour les véhicules moteurs de la ville pour l'année 2013/2014 à Les Pétroles Goyer limitée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix total unitaire de 1,1725 \$ le litre, plus taxes, pour une somme approximative de 46 900 \$ plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2013-023. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste objet 631.

ADOPTÉE

8.3 Adjudication du contrat pour la fourniture d'huile à chauffage (Appel d'offres GT2013-024)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 7 novembre 2013 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Michel Mendes
et unanimement résolu

2013-11-21.334

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'huile à chauffage pour les bâtiments de la ville pour l'année 2013/2014 à Paul Grand-Maison inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix total unitaire de 0,89 \$/litre, plus taxes, pour une somme totale approximative de 22 250 \$ plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2013-024. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste objet 632.

ADOPTÉE

9. Loisirs et services communautaires

9.1 Versement d'aide financière – Fondation Hôpital St-Eustache

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville et la Fondation de l'Hôpital St-Eustache d'une durée de 5 ans au sujet d'une campagne majeure ;

CONSIDÉRANT que dans ladite entente, il est question d'appui financier débutant en 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu de verser à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache un montant annuel de 7 046 \$ pendant 5 ans ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Robert Montplaisir
et unanimement résolu

2013-11-21.335

D'OCTROYER une assistance financière de 7 046 \$ à la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache. Ce montant représente la contribution 2013 selon l'entente entre la Ville de Deux-Montagnes et la Fondation de l'Hôpital Saint-Eustache.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

9.2 Versement d'aide financière – Club Lions Deux-Montagnes pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2014

IL EST

Proposé par monsieur Robert Montplaisir
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
et unanimement résolu

2013-11-21.336

D'OCTROYER une aide financière de 4 300 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2014, le 25 janvier 2014.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

9.3 Dépannage Saint-Agapit – Autorisation à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Ouellet, de Dépannage Saint-Agapit, à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors du barrage routier serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du régisseur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Philippe Lesage, daté du 23 octobre 2013 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
et unanimement résolu

2013-11-21.337

D'AUTORISER l'organisme Dépannage Saint-Agapit à tenir la Guignolée annuelle le 24 novembre 2013, entre 12h et 17 h.

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par l'organisme Dépannage Saint-Agapit, le samedi 30 novembre 2013 ou le 7 décembre 2013 en cas de mauvais temps, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10 h et 16 h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

10. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h18.
5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h56.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56 par le maire.

ADOPTÉE

Signé *Denis Martin*

Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier